

**LETTRE D'ENGAGEMENT EN FORMATION INITIALE UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (U.F.A) POUR
L'ANNÉE SCOLAIRE 20 _ _ / 20 _ _**

*Vu les articles L 115-1, L116-1-1 du Code du Travail
Vu le décret n°79-916 du 17 octobre 1979 modifié
Vu la circulaire N° 2000-135 du 01/09/2000
Vu la circulaire N° 2006-042 du 14/03/2006*

Entre le **LYCEE**
Représenté par M.....Proviseur(e)

d'une part,
et **M./Mme**.....
adresse :

Fonction : Enseignant Administratif DDFPT Autres :

Statut : Titulaire Contractuel

Etablissement d'exercice: **LYCEE**

d'autre part, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : le cocontractant est employé pour assurer les missions de :

M/Mme..... assurera les activités supplémentaires suivantes :

Intitulé de l'action	Nature de l'activité (enseignement, visite...)	Niveau	Heures à effectuer			
			Heures d'enseignement		Autres heures	
			Nombre	Taux Horaire Brut(*)	Nombre	Taux Horaire Brut(*)
TOTAL						

(*) *Taux en vigueur au 01/02/2017, indexé sur la valeur du point indiciaire de la fonction publique ou taux déterminé par la convention de création d'UFA.*

En cas de variation des heures à effectuer, la présente lettre d'engagement fera l'objet d'une lettre d'engagement complémentaire.

Article 2 : cette prestation se déroulera au lycée.....
Et sera financée par l'U.F.A. (adresse) :

Le présent engagement prend fin à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, sans préavis et sans indemnité.

Article 3 : le nombre d'heures de vacations effectuées par un agent ne peut excéder un total de 165 au cours d'une période de 12 mois consécutifs (article 2 modifié, arrêté du 19 août 1992 NOR FPPA9200015A)

Article 4 : la rémunération du cocontractant est établie sur la base d'un taux unitaire de vacation horaire brute définie par : décret n° 79-916 du 17 octobre 1979 ; arrêté du 20 juin 2000

Article 5 : les rémunérations seront versées par le lycée Edgar Quinet de Bourg en Bresse, à l'appui du dossier administratif et financier conforme et complet, au vu d'un état de liquidation établi et certifié par le chef d'établissement réalisateur et dans la limite des crédits alloués par le financeur.

Article 6 : Le/la vacataire s'engage à informer son employeur principal du présent engagement.

A _____, le _____

Le(a) Proviseur(e) du lycée.....

L'intéressé(e)